

## Elections des représentants à la commission administrative paritaire des adjoints administratifs de chancellerie 22 octobre 2010

Cher(e) collègue,

D'octobre 2007 à octobre 2010, quatre élus CFDT vous ont représentés à la CAP des adjoints administratifs de chancellerie :

- 2 élus dans le **GRADE DES ADJOINTS DE 1ÈRE CLASSE**, intervenant pour les adjoints de 1ère classe et les adjoints principaux de 2ème classe,
- 2 élus dans le **GRADE DE 2ÈME CLASSE** intervenant pour les adjoints de 1ère et de 2ème classe.

**Pour être entendus et défendus, votez pour la liste CFDT !**

### A QUOI SERT LA CAP ?

**La compétence de la CAP s'étend à tous les aspects de votre carrière et de votre vie administrative.** Il y a deux CAP par an :

- la CAP de printemps traite plus particulièrement des questions d'affectation : les projets d'affectation avec changement de résidence préparés par l'administration sont soumis à l'avis de la CAP,
- la CAP d'automne traite plus particulièrement des promotions et de l'attribution des réductions d'ancienneté.

Les deux CAP examinent par ailleurs :

- les titularisations de stagiaires, d'agents recrutés par la procédure du PACTE et d'agents recrutés via les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),
- les refus de congé formation et les refus de mise en disponibilité pour convenance personnelle,
- les demandes de révision d'évaluation,
- les demandes de détachement, de renouvellement de détachement et d'intégration.

Enfin, la CAP peut être convoquée pour siéger en conseil de discipline.

### COMMENT FONCTIONNE UNE CAP ?

La CAP est une **commission paritaire** au sein de laquelle siègent autant de représentants des personnels que de représentants de l'administration.

Elle a un **rôle consultatif** : l'administration peut prendre une décision unilatérale sur un dossier mais elle suit, la plupart du temps, les avis émis par les élus.

Des **questions diverses** peuvent être posées par les élus : ces questions ont pris beaucoup d'importance au cours de cette mandature. Elles ont permis d'aborder de nombreux problèmes, tant d'ordre général, au niveau du ministère, que d'ordre particulier, au niveau du quotidien des agents : effectifs, RGPP, évolution des réseaux diplomatique, consulaire et culturel, surcharge de travail, transparences et problèmes des mutations, rémunérations, harcèlement, etc.

## QU'ONT FAIT VOS ÉLUS AU COURS DE CETTE MANDATURE ?

Ils ont étudié les dossiers des quelque 1.200 agents promouvables en moyenne pour proposer à chaque CAP d'automne des listes complètes d'agents à la promotion, en fonction des ratios promus/promouvables de chaque grade et selon des critères clairs et transparents : évaluations sur l'ensemble de la carrière, propositions de promotion, ancienneté.

**Chaque dossier proposé a été étudié avec la plus grande attention.** C'est pourquoi les propositions faites par la CFDT sont très rarement refusées par l'administration. Ils ont, chaque fois que possible, **travaillé en synergie avec les représentants des autres syndicats** pour proposer une liste unique face à celle de l'administration.

Ils ont, à la demande des agents, **apporté leur appui à ceux qui rencontraient des difficultés au cours de leur procédure d'affectation.**

Ils ont également **soutenu les demandes de réexamen d'évaluation** des collègues qui les ont mandatés à cet effet.

Ils ont **rendu compte rapidement au moyen de « messages aux adhérents », des informations communiquées par l'administration** à l'occasion des questions diverses.

Ils ont sensibilisé l'administration aux problèmes particuliers rencontrés par les agents de catégorie C dans le contexte extrêmement difficile que nous traversons actuellement et **obtenu la réunion d'un groupe de travail** visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

**La CFDT ne se contente pas de faire du bon travail en CAP. Elle se bat aussi pour obtenir, collectivement, des moyens supplémentaires et des droits nouveaux pour tous les agents de catégorie C.**

Parallèlement à l'activité de ses élus en CAP, la CFDT-MAE a lancé une vaste opération de sensibilisation des agents et de l'administration sur les problématiques propres aux agents de catégorie C. Nous avons élaboré puis diffusé un questionnaire aux agents en novembre dernier. Une fois exploité, il a donné lieu à l'établissement d'une plate forme de revendications argumentée et développée dans notre Lettre du Syndicat CFDT-MAE spéciale catégorie C, datée de février 2010, en ligne sur le site [WWW.CFDT-MAE.FR](http://WWW.CFDT-MAE.FR).

A force d'opiniâtreté, nous avons décidé l'administration – cela n'a pas été facile ! – à mettre en place un groupe de travail pour trouver des solutions aux problèmes de pouvoir d'achat (primes à l'administration centrale et grilles d'indemnité de résidence à l'étranger), de promotion interne (ratios promus-promouvables, reconnaissance des acquis de l'expérience), d'affectations (règles de gestion obsolètes donc inapplicables, manque de transparence), de conditions de travail (permanences et astreintes à l'étranger, souffrance au travail), etc.

La première réunion du groupe de travail, réuni à la demande de la CFDT s'est déroulée le 31 mai dernier. Elle a été consacrée aux rémunérations, aux promotions et aux recrutements. Deux autres réunions aborderont, à la rentrée, les problèmes de gestion et d'affectations puis les questions sociales et la formation.

Nous vous tiendrons évidemment informés tout au long de cette campagne électorale sur les avancées obtenues – et les difficultés rencontrées – dans le cadre de ce groupe de travail.

**Forts de votre confiance et de l'appui du 1er syndicat du ministère, vos élus CFDT se sont battus pour vous tout au long de ces trois années et de ces six CAP.**

## LE 22 OCTOBRE PROCHAIN, VOTEZ POUR LES CANDIDATS CFDT

Ils s'engagent à vous représenter dans un esprit de clarté, de transparence et de justice. Choisissez une équipe à l'écoute de chacun, qui continuera sans relâche à «monter au créneau» pour vous ! Pour cette élection, la CFDT présente des candidats dans tous les grades du corps des adjoints administratifs de chancellerie.

Site internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)